

Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP), les RPS et les plans d'actions qui en découlent.

Code formation : SST F02 bis

PUBLICS :

Chef d'entreprise ou d'établissement, manager, chargé de prévention en entreprise ou référent sécurité, membre du CSE ou de CSSCT

PRÉREQUIS :

Pour les personnes n'ayant pas de connaissance sur les RPS et le DUERP, le suivi de la formation SST F02 est nécessaire.

DURÉE : 14 heures soit 2 jours

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Démarche participative et active
- Activités pédagogiques en sous groupe
- Etude de cas pratiques

EVALUATION & VALIDATION

- Evaluation finale et délivrance d'une attestation de formation
- A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

MODALITÉS

- Formation en Intra
- Formation en inter
- En présentiel
- En distanciel suivant faisabilité et sur demande
- Fractionnable sur demande
- Accessibilité de la formation aux personnes en situation d'handicap possible sur mobilisation du service « ressource handicap formation » de l'AGEFIPH ou du FIPHP

TARIFS

- En intra : 1 200 € PRIX NET
- En inter : 1 400 € PRIX NET
- A distance : 1 000 € PRIX NET

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

- Contactez Claude DJALANE
- Email. : ck.djalane@amosolutions.fr
- Tél. : 06.79.38.55.79

DELAI D'ACCÈS

- Durée estimée de 1 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- **Appliquer** les connaissances acquises dans la formation précédente (SST F02)
- **Réaliser** une évaluation des risques professionnels
- **Etablir** un projet de document unique
- **Inscrire les risques psychosociaux dans le DUERP**
- **Construire** le plan d'action ou plan annuel de prévention des risques professionnels
- **Evaluer** des actions proposées
- **Participer à l'élaboration** d'évaluation des risques et **savoir les retranscrire** dans le document unique de l'entreprise

PROGRAMME DE FORMATION :

- Rappel sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Psychosociaux
- La démarche d'évaluation des risques professionnels
- Exemples d'outils pour l'évaluation des risques dans l'entreprise
- Etablissement d'un projet de document unique
- L'inscription des RPS dans le documents unique d'évaluation des risques
- Le plan d'action pour les entreprises de – de 50 salariés
- Le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT) dans les entreprise de – de 50 salariés
- L'évaluation des progrès dans l'entreprise

LE PLUS DE LA FORMATION

Formation animée par un formateur disposant des qualifications de formateur, consultant RPS, IRP enregistré auprès de la Driets,

En activité professionnelle sur ces compétences en lien avec le programme.

Le formateur est également Référent pédagogique, qualité, handicap.

Mis à jour le 01/07/2023

AMO SOLUTIONS